

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL14Y1-200	MSDS-ADL14Y1-A Version : A	Date Création : 07/01/2022
-------------------------	-------------------------------	----------------------------

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE et de la SOCIETE

1.1 Identificateurs de produit

ADIALYO™ COXIELLA 200R Kit – A6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société ADIAGENE SAS
9 rue Calloët-Kerbrat
22440 Ploufragan

Téléphone +33 (0) 2 96 68 40 20

Adresse e-mail biox@biox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence France : (I.N.R.S) +33 (0)1 45 42 59 59
(Ou contacter le centre antipoison local)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (Catégorie 1), H410

2.2 Eléments d'étiquetage

Selon CLP (GHS), les emballages intérieurs doivent uniquement être étiquetés avec le (s) symbole (s) et l'identifiant du produit (EU 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2).

Produits chimiques / mélanges nocifs avec mention d'avertissement : AVERTISSEMENT ne doit pas être étiqueté avec les phrases H et P en dessous de 125 mL ou 125 g (EU 1272/2008 Annex I - 1.5.2).

Etiquetage selon Régulation (CE) N° 1272/2008



Pictogram SGH :

Mention d'avertissement : AVERTISSEMENT

Mentions de danger (CLP)	Conseils de prudence (CLP)
H410 - Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.	Ne pas rejeter à l'évier ou dans l'environnement.

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL14Y1-200	MSDS-ADL14Y1-A Version : A	Date Création : 07/01/2022
--------------------------------	-------------------------------	----------------------------

2.3 Autres dangers

Dangers possibles liés aux propriétés physicochimiques :

Certains dangers associés aux composants individuels de ce mélange ne sont pas pertinents parce que les substances sont présentes à des concentrations inférieures aux seuils de coupure SGH, changement d'état physique ou parce que la solution du mélange est tamponnée à pH 4-9 (voir la directive SGH 1272/2008 / CE annexe I, chapitre 3.2.3.1.2.).

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients	CAS #	EINECS #	Classification	Poids %
t-Octylphenoxy polyéthoxyéthanol, 4-(1,1,3,3-Tetraméthylbutyl)phényl polyéthylène glycol Polyéthylène glycol tert-octylphényl éther, (C ₂ H ₄ O) _n C ₁₄ H ₂₂ O	9002-93-1 Alcool p-tertiaire octylphénoxy polyéthylène Inclus dans la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) conformément à la Régulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)	618-344-0	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; H302, H315, H318, H400, H410 M-Factor - Aquatic Acute: 10	< 0.1 %

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et aussi longtemps que possible avec beaucoup d'eau (pendant au moins 10 minutes). Les paupières doivent être maintenues écartées des yeux afin d'assurer un rinçage complet. Consulter immédiatement un médecin spécialiste des yeux.

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin

Ingestion Seulement quand la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin

Conseil général En cas de doute, ou quand les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes ; effets aigus et différés

Les symptômes d'exposition peuvent inclure nausée, vomissement, irritation des yeux, irritation de la peau.

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL14Y1-200	MSDS-ADL14Y1-A Version : A	Date Création : 07/01/2022
-------------------------	-------------------------------	----------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction Eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse

Agents d'extinction non appropriés Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie risque de formation de gaz ou vapeurs dangereux ; COx ; NOx ; HCl, SOx, MgOx, POx, KOx, LiOx

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire

Autres informations Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

6. MESURES à PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone de danger ; Suivre la procédure d'urgence.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Isoler la zone de déversement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.
Avertissez les autorités si de grandes quantités de produit pénètrent dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Confiner le déversement. Absorber le produit avec par exemple du tissu ou tout autre produit absorbant de liquide (eg Chemizorb®) et mettre dans un récipient pour élimination en accord avec la réglementation locale. Ensuite, éliminer de façon adéquate et nettoyer la zone de déversement.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains et/ou le visage avant de prendre une pause ou avant de quitter le lieu de travail.

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL14Y1-200	MSDS-ADL14Y1-A Version : A	Date Création : 07/01/2022
--------------------------------	-------------------------------	----------------------------

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions pour un stockage sûr Respecter les informations mentionnées sur les étiquettes et/ou la notice d'utilisation.

Conditions de stockage Fermer hermétiquement. Mettre à l'abri de la lumière.
Stocker à une température inférieure à 25°C.

7.3 Autres informations

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'utilisation. Tenir les vêtements de travail séparés des autres et ne pas les amener à domicile.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

4-(1,1,3,3-Tetramethylbutyl)phenyl polyethylene glycol

Base	Valeur	Valeur limite seuil	Remarques
FVL	Valeur Limite Moyenne d'Exposition (VME)- TWA	NA	Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit.

8.2.2 Mesures de protection individuelle

Mesures techniques : Pas de recommandation spécifique

Protection personnelle :

Respiratoire Pas de recommandation spécifique

Yeux Porter une protection des yeux/visage adaptée.

Mains Porter des gants adaptés (caoutchouc nitrile)

Peau/corps Porter un vêtement de protection adapté

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée non disponible

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL14Y1-200	MSDS-ADL14Y1-A Version : A	Date Création : 07/01/2022
-------------------------	-------------------------------	----------------------------

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Point d'ébullition/Plage d'ébullition	Non déterminé
Point Eclair	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Propriétés explosives	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité	Non déterminé
Densité relative air=1	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Soluble
pH	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé
Conductivité	Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées pour le stockage et la manipulation

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmement hautes ou basses

10.5 Matières incompatibles

Oxydants ou réducteurs forts, bases fortes, acides forts ; métaux alcalins

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie (cf. chapitre 5)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations pour le 4-(1,1,3,3-Tetramethylbutyl)phenyl polyethylene glycol

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL14Y1-200	MSDS-ADL14Y1-A Version : A	Date Création : 07/01/2022
--------------------------------	-------------------------------	----------------------------

- **Toxicité aiguë voie orale**

Donnée non disponible

- **Toxicité aiguë - peau**

DL50 lapin

Dose : > 3 000 mg/kg

(IUCLID)

- **Irritation peau**

Donnée non disponible

- **Irritation des yeux**

Donnée non disponible

- **Sensibilisation**

Donnée non disponible

- **Génotoxicité in vitro**

Donnée non disponible

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Pas classé comme agent toxique spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Pas classé comme agent toxique spécifique pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

- **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

11.2 Autres informations

Danger pour la santé :

ATTENTION : Ce produit contient des composants d'origine animale. Il est recommandé de le manipuler avec les précautions d'usage relatives aux produits potentiellement infectieux.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Informations pour le 4-(1,1,3,3-Tetramethylbutyl)phenyl polyethylene glycol

- *Toxicité pour les poissons*

CL50

Espèce(s) : Pimephales promelas (vairon à grosse tête)

Dose : > 4-8,9 mg/L

Temps exposition : 96 h

(SDS externe)

- *Toxicité pour daphnies et autres invertébrés aquatiques*

ADIAGENE SAS
9 rue Calloët -Kerbrat
22440 Ploufragan
France

tel. (33) 2 96 68 40 20

E-mail: biox@biox.com
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL14Y1-200	MSDS-ADL14Y1-A Version : A	Date Création : 07/01/2022
--------------------------------	-------------------------------	----------------------------

CE50

Espèce(s) : Daphnia magna

Dose : > 18 -26 mg/L

Temps exposition : 48 h

(SDS externe)

- *Toxicité pour les algues*

Pas d'autres informations importantes disponibles

- *Toxicité pour les bactéries*

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Informations pour le 4-(1,1,3,3-Tetramethylbutyl)phenyl polyethylene glycol

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Informations pour le 4-(1,1,3,3-Tetramethylbutyl)phenyl polyethylene glycol

Facteur de Bioconcentration (BCF REACH) : Pas d'autres informations disponibles

Log POW : Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Informations pour le 4-(1,1,3,3-Tetramethylbutyl)phenyl polyethylene glycol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations pour le 4-(1,1,3,3-Tetramethylbutyl)phenyl polyethylene glycol

Donnée non disponible

12.6 Autres informations

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface, les égouts ou dans le sol

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit	Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Contacter les autorités ou une société agréée en charge de l'élimination des déchets, qui vous conseilleront sur la manière d'éliminer ce type de déchets.
Emballages souillés	Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Manipuler les emballages souillés de la même manière que le produit lui-même.
Autres informations	Si non spécifié par ailleurs les emballages non contaminés peuvent être considérés comme des déchets ménagers

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL14Y1-200	MSDS-ADL14Y1-A Version : A	Date Création : 07/01/2022
-------------------------	-------------------------------	----------------------------

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon réglementations ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU

UN-No. (ADR)	3077
UN-No. (IMDG)	3077
UN-No. (IATA)	3077
UN-No. (ADN)	3077
UN-No. (RID)	3077

14.2 Nom d'expédition ONU

Nom d'expédition	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (p-tertiary-Octylphenoxy polyethyl alcohol)
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (p-tertiary-Octylphenoxy polyethyl alcohol)
Nom d'expédition (IATA)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (p-tertiary-Octylphenoxy polyethyl alcohol)
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (p-tertiary-Octylphenoxy polyethyl alcohol)
Nom d'expédition (RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (p-tertiary-Octylphenoxy polyethyl alcohol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Class(es) de danger pour le transport (ADR)	9
Class(es) de danger pour le transport (IMDG)	9
Class(es) de danger pour le transport (IATA)	9
Class(es) de danger pour le transport (ADN)	9
Class(es) de danger pour le transport (RID)	9

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (IATA)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (RID)	III

14.5 Dangers environnementaux

Dangereux pour l'environnement	Oui
Polluant marin	Oui
Autres informations	Aucune information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Overland transport	Not regulated
Transport by sea	Not regulated
Air transport	Not regulated
Inland waterway transport	Not regulated
Rail transport	Not regulated

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADL14Y1-200	MSDS-ADL14Y1-A Version : A	Date Création : 07/01/2022
--------------------------------	-------------------------------	----------------------------

14.7 Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 – Annexe II.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et n'ont pas besoin d'être valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bonne foi mais sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.